



COMMUNE DE MAUREILHAN
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

PLAN LOCAL D'URBANISME Modification n°2



Pièce 2 : Plan de zonage au 1/5 000

Révision générale du PLU approuvée par DCM du : 30/06/2011	Modification simplifiée n°3 du PLU prescrite par arrêté municipal du : 19/04/2019	Modification simplifiée n°3 devenant modification n°2 par arrêté municipal du : 01/02/2022	Enquête publique du : au	Modification n°2 du PLU approuvée par DCM du :
---	--	---	--------------------------------	--



Novembre 2022

Légende :

- zonage
- emplacement réservé
- emplacement réservé au titre de l'art. L123-2 alinéa b
- espace boisé classé
- espace linéaire de 10 m non aedificandi le long du cimetière
- périmètre d'éloignement autour de la station d'épuration
- lagunage
- zone de protection des bassins de lagunage
- section de route où la création d'accès nouveaux particuliers est interdite

- intention de voirie
- site archéologique
- ZAC de MONTAURIE
- P.A.E. LES CAPITELLES
- P.A.E. L'OLIVETTE
- classement sonore (arrêté n° 2007/01/1068)
- zone inondable (cf. PPRI approuvé le 15/04/2009)
- P.A.E. du STADE
- ZAD LA PLANE
- PVR ch. Quarante + ch. Montady
- PVR de l'Olivette

- patrimoine qui implique une attention particulière (cf règlement)
- maisons ou domaines déjà uniquement à vocation d'habitat
- bâtiments à vocation agricole ou exploitations

